

**Memorial**  
des  
**Großherzogthums Luxemburg.**



**MÉMORIAL**  
DU  
**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**

Donnerstag, 30. December 1880. **M. 87.** **JEUDI, 30 décembre 1880.**

**Gesetz vom 29. December 1880, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1881 betreffend.**

Wir **Wilhelm III.**, von Gottes Gnaden König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, *ic, ic, ic.* ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidungen der Abgeordnetenkammer und des Staatsrathes vom 22. u. resp. 24. d. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Die am 31. Dezember 1880 bestehenden directen und indirecten Steuern werden während des Jahres 1881 gemäß den Gesetzen und Tarifen erhoben, welche deren Vertheilung und Erhebung festsetzen.

**Art. 2.** Das Staatsbudget für's Jahr 1881 ist festgesetzt :

in Betreff der Einnahmen auf Fr. 6,262,975 ;

in Betreff der Ausgaben auf Fr. 6,059,610 ;

in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 1,541,000 ;

dies nach Maßgabe des beigefügten Etats.

**Art. 3.** Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der directen Steuern ist für das Jahr 1881 festgestellt :

auf 5 pCt. der Grundsteuer ;

auf 3 pCt. der Mobiliensteuer.

*Loi du 29 décembre 1880, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1881.*

Nous **GUILLAUME III.**, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 22 décembre 1880, et celle du Conseil d'État du 24 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1880 seront recouvrés, pendant l'année 1881, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

**Art. 2.** Le budget de l'État pour l'exercice 1881 est arrêté :

en recette, à la somme de 6,262,975 fr. ;

en dépense, à la somme de 6,059,610 fr. ;

en recette et en dépense pour ordre, à la somme de 1,541,000 fr. ;

le tout conformément au tableau ci-après.

**Art. 3.** La part des communes dans le produit des impôts directs est fixée, pour l'exercice 1881, savoir :

pour l'impôt foncier, à 5 pCt. ;

pour l'impôt mobilier, à 3 pCt.

**Art. 4.** Für nicht einschränkende Credite ist keine Ueberschreibung zulässig.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Haag den 29. December 1880.

Wilhelm.

Die Mitglieder der Regierung:  
F. de Blochausen.  
W. v. Roëbe.  
Paul Eyschen.  
H. Kirpach.

**Art. 4.** Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 29 décembre 1880.

GUILLAUME.

Les membres du Gouvernement:  
F. DE BLOCHAUSEN.  
V. DE ROEBÉ.  
PAUL EYSCHEN.  
H. KIRPACH.

**Recettes.**

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1881.
1	1. Excédant présumé des recettes de l'exercice 1880 . . . . .	500,000
	<b>II. Contributions directes et accises.</b>	
2	Contribution foncière . . . . .	913,000
3	Contribution mobilière et patente . . . . .	400,000
4	Contribution personnelle . . . . .	80,000
5	Impôt sur les mines et minières . . . . .	30,000
6	Impôt sur les chevaux . . . . .	42,000
7	Impôt sur les cabarets . . . . .	60,000
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc. . . . .	130,000
9	Bière . . . . .	80,000
10	Recouvrement de frais de poursuites . . . . .	1,000
11	Timbre de quittances d'accises . . . . .	2,000
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats . . . . .	2,000
13	Extraits du cadastre . . . . .	1,500
14	Recettes diverses . . . . .	1,000

Articles.	LIBELLE.	Prévisions pour 1881.
<b>III. Douanes.</b>		
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée et de sortie . . . . .	1,100,000
	b) Sucre de betteraves . . . . .	225,000
	c) Sel . . . . .	210,000
	d) Tabac indigène . . . . .	15,000
	e) Droit de statistique . . . . .	5,000
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie . . . . .	7,000
<b>IV. Enregistrement et domaines.</b>		
16	Enregistrement . . . . .	600,000
17	Grefte . . . . .	19,000
18	Hypothèques . . . . .	65,000
19	Successions . . . . .	100,000
20	Centimes additionnels . . . . .	253,000
21	Timbre . . . . .	195,000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. . .	10,000
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions, droits fraudés, confiscations en numéraire . . . . .	75,000
24	Recouvrement de frais de justice . . . . .	25,000
25	Recouvrement de frais de poursuite et d'instance . . . . .	1,500
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau . . . . .	4,000
27	Frais de garde de bois communaux . . . . .	17,000
28	Ventes immobilières . . . . .	75,000
29	Ventes mobilières . . . . .	10,000
30	Rentes des concessions minières . . . . .	152,000
31	Locations . . . . .	10,000
32	Frais de vente d'immeubles . . . . .	7,500
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières . . . . .	3,000
34	Recettes diverses . . . . .	5,000
<b>V. Postes.</b>		
35	Taxes des lettres et autres recettes . . . . .	370,000

Articles.	LIBELLE.	Prévisions pour 1881.
<b>VI. Télégraphes.</b>		
36	Taxe des dépêches et autres recettes . . . . .	41,000
<b>VII. Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.</b>		
37	Produit du travail des détenus . . . . .	110,000
38	Produit de la cantine et recettes diverses . . . . .	1,000
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus . . . . .	90,000
<b>VIII. Recettes diverses.</b>		
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions . . . . .	112,000
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges . . . . .	36,000
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades . . . . .	4,000
43	Banque Nationale, traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	1,500
44	Banque Internationale, traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	6,000
45	Crédit foncier, traitement du commissaire du Gouvernement. . . . .	2,000
46	Versement par les Sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance. . . . .	25,175
47	Remboursement des dépenses de la Caisse d'épargne . . . . .	10,000
48	Excédant de recettes de comptables extraordinaires. . . . .	5,000
49	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature. . . . .	6,000
50	Intérêts de fonds en dépôts :	
	a) Fonds de l'État . . . . .	4,800
	b) Fonds de consignations . . . . .	4,800
	Total des recettes. . . . .	6,262,975
<b>IX. Recettes pour ordre.</b>		
51	Excédant des recettes de la douane grand-ducale, ou recouvrement d'avances lui faites . . . . .	150,000
52	Remboursement par les communes des frais d'achat de nouveaux plants de pommes de terre . . . . .	211,000
53	Avances reçues par la Caisse de l'État ou retrait de fonds en dépôt. . . . .	1,000,000
54	Postes. — Recettes à rembourser aux offices étrangers. . . . .	150,000
55	Entretien des aliénés et épileptiques indigents. — Bonifications faites aux communes en vertu de la loi du 26 juin 1874 . . . . .	50,000
	Total général . . . . .	7,803,975

797

**Dépenses.**

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
1	Section I. — <b>Liste civile.</b> . . . . .	200,000
	<b>Section II. — Gouvernement.</b>	
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux, des conseillers et du secrétaire général du Gouvernement. . . . .	51,720
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel du Gouvernement. . . . .	60,000
4	Frais de route et de séjour . . . . .	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises). . . . .	12,000
6	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations . . . . .	10,500
7	Dépenses pour décorations . . . . .	3,000
8	Frais d'adjudication . . . . .	3,000
9	Dépenses diverses . . . . .	500
10	Section III. — <b>Chambre des députés.</b> . . . . .	30,000
11	Dépense à faire en exécution de la loi électorale du 28 mai 1879 . . . . .	2,000
12	Section IV. — <b>Conseil d'État.</b> . . . . .	17,000
	<b>Section V. — Secrétariat luxembourgeois à La Haye.</b>	
13	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger . . . . .	10,800
	<b>Section VI. — Relations extérieures.</b>	
14	Légations . . . . .	12,000
15	Consulats . . . . .	6,500
16	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger. . . . .	7,600
	<b>Section VII. — Justice.</b>	
17	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix . . . . .	250,000
18	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises) et frais de chauffage et d'éclairage. . . . .	8,000
19	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de simple police . . . . .	3,500

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
20	Frais de route et de séjour . . . . .	450
21	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute cour militaire.	400
22	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif) . . . . .	4,700
25	Frais de justice civile et militaire. (Crédit non limitatif). . . . .	54,000
24	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges. . . . .	5,400
25	Traitement d'un aide-exécuteur . . . . .	1,000
<b>Section VIII. — Cultes.</b>		
<i>a) Culte catholique.</i>		
26	Traitements du clergé . . . . .	568,000
27	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale . . . . .	2,800
28	Indemnité de 100 francs à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 500 francs au desservant de Mondorf. . . . .	7,800
29	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs . . . . .	15,600
30	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du séminaire . . . . .	5,000
31	Subside pour la bibliothèque du séminaire . . . . .	150
32	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités du territoire grand-ducal . . . . .	5,700
<i>b) Culte protestant.</i>		
33	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg . . . . .	2,000
34	Subside . . . . .	500
<i>c) Culte israélite.</i>		
35	Traitement du rabbin . . . . .	2,000
36	Subside . . . . .	500
37	<b>Section IX. — Corps des Chasseurs luxembourgeois . . . . .</b>	<b>255,000</b>
38	Gendarmerie. . . . .	217,000
39	Frais de levée de la milice . . . . .	2,900
<b>Section X. — Chambre des comptes.</b>		
40	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires . . . . .	34,700

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
41	Frais de route et de séjour . . . . .	560
42	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues . . . . .	1,600
<b>Section XI. — Recette générale.</b>		
43	Traitements . . . . .	11,900
44	Loyer et autres dépenses de service . . . . .	1,400
<b>Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.</b>		
45	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision. . . . .	185,000
46	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1838, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie . . . . .	1,000
47	Frais de route et de séjour et dépenses de la section ambulante . . . . .	2,000
48	Cadastre. — Rétributions variables. . . . .	21,000
49	Révision cadastrale des propriétés bâties en 1880 et 1881, révision des propriétés boisées et continuation de la statistique des revenus nets . . . . .	1,600
50	Renouvellement partiel des plans cadastraux . . . . .	2,000
51	Frais de bureau de la direction et des receveurs des contributions et du bureau central du cadastre, y compris les impressions et les instruments. . . . .	10,600
52	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif) . . . . .	50,000
53	Expédition des rôles des contributions directes. . . . .	2,200
54	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Apposition de scellés sur les appareils en repos . . . . .	2,400
55	Ordonnance de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif). . . . .	50,000
56	Dépenses diverses. . . . .	1,000
<b>Section XIII. — Enregistrement et domaines.</b>		
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil du contentieux . . . . .	47,200
58	Dépenses et frais de déplacements extraordinaires, pour les travaux d'inspection et de vérification (sans distinction d'exercice) . . . . .	3,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
59	Frais de route et de séjour . . . . .	225
60	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif) . . . . .	62,000
61	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs . . . . .	6,000
62	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables.. . . .	4,200
63	Restitutions. (Crédit non limitatif). . . . .	1,700
64	Frais de vente de domaines. . . . .	7,500
65	Frais de surveillance des domaines ; plantations et boisements sur les terrains des fortifications ; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines. . . . .	5,500
66	Remboursement aux tiers intéressés de dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif) . . . . .	1,000
67	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier (y compris 180 fr. restant dus sur l'exercice 1880). . . . .	5,180
68	Dépenses diverses . . . . .	500
<b>Section XIV. — Douanes.</b>		
69	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché. . . . .	52,000
70	Majoration des traitements des fonctionnaires et employés de la douane rétribués par le Zollverein . . . . .	25,000
71	Gratifications . . . . .	11,700
72	Loyer de locaux. . . . .	8,000
73	Recensement de la population en 1880 ; indemnités aux agents. . . . .	6,500
74	<b>Section XV. — Caisse d'épargne.</b> . . . . .	19,000
<b>Section XVI. — Pensions.</b>		
75	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité . . . . .	400,000
76	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux	12,000
<b>Section XVII. — Travaux publics.</b>		
77	Traitements et frais de bureau du personnel. . . . .	72,500
78	Frais de route et de séjour . . . . .	8,500
79	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers. . . . .	71,500



Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1881.
80	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'Etat par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878. . . . .	21,500
81	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg. . . . .	210,000
82	Curage et entretien des rivières. . . . .	55,000
85	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes. . . . .	10,000
84	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878.	200,000
85	Id. — Crédit extraordinaire. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
86	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier. . . . .	8,000
87	Entretien, appropriation et réparation de l'Hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie. . . . .	93,000
88	Érection d'un monument à la mémoire de S. M. le Roi Guillaume II, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg; 1 <sup>er</sup> crédit. . . . .	45,000
80	Construction d'un bureau et de logements pour la douane à Allerborn. . . . .	12,000
90	Hospice central d'Ettebruck; complément d'acquisition et clôture de divers terrains; établissement de galeries couvertes. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
91	Agrandissement de l'Athénée. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
92	Chemin de grande communication le long de l'Ernz noire depuis la route de Larochette à Echternach jusqu'au pont de Grundhof. Sentier au Mullerthal.	10,500
93	Embellissements dans diverses parties du pays. . . . .	5,000
94	Elargissement, redressement et mise en état du chemin de halage entre Mertert et Wasserbillig. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
95	Route de Remich à Grevenmacher. . . . .	13,000
96	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 15 janvier 1845, art. 1. . . . .	1,500
97	Confection de projets de routes, achats d'instruments, impressions pour le service des travaux publics. . . . .	1,500
98	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos. . . . .	11,000

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1884.
99	Chemins de fer ; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent . . . . .	25,175
100	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins de grande communication repris par l'Etat ; pépinières et élagage d'arbres. . . . .	13,000
101	Établissement de sourds muets. — Frais d'ameublement et frais supplémentaires d'appropriation. . . . .	12,000
102	Agrandissement des bâtiments de l'ancien génie militaire pour l'installation des postes et télégraphes et autres services publiés. . . . .	pr mémoire.
103	Translation de la gendarmerie. . . . .	pr mémoire.
104	Dépenses diverses et imprévues. . . . .	1,000
<b>Section XVIII. — Domaine de l'État à Luxembourg.</b>		
105	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement . . . . .	12,000
106	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg. . . . .	60,000
107	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	30,000
<b>Section XIX. — Mines.</b>		
108	Traitements du personnel et frais de bureau de l'ingénieur des mines . . . . .	11,000
109	Frais de voyage. . . . .	1,500
110	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif). . . . .	9,400
111	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement. . . . .	2,500
<b>Section XX. — Travaux communaux.</b>		
112	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. . . . .	50,000
113	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer . . . . .	100,000
114	Subside pour l'établissement de chemins d'accès aux ponts de Gmünd et d'Eisenbach et pour l'achèvement de la partie du chemin de Stolzenbourg à Eisenbach . . . . .	12,000
<b>Section XXI. — Dette publique.</b>		
115	Annuités et frais . . . . .	603,900
116	Id. — Restant de 1880. . . . .	2,730

Articles.	L I B E L L E.	Crédits pour 1884.
117	Intérêts d'avances reçues par la caisse de l'État. (Crédit non limitatif) . . .	6,000
118	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif). . . . .	5,600
<b>Section XXII. — Commissariats de district.</b>		
119	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, y compris les frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale, y compris 1800 fr. restant à régulariser sur l'exercice 1880. . . . .	28,500
120	Frais de route et de séjour des commissaires . . . . .	2,500
<b>Section XXIII. — Administration forestière.</b>		
121	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux, de l'assistant et des assistants, y compris les frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes des gardes généraux; dépenses forestières imprévues . . . .	20,000
122	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues	10,000
<b>Section XXIV. — Service sanitaire.</b>		
125	Collège médical et médecins de cantons. . . . .	9,500
124	Acquisition des objets nécessaires pour les examens; frais de déplacement; visite des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg. . . . .	2,500
123	École d'accouchement. Indemnité pour le personnel enseignant. . . . .	2,800
126	Id. — Entretien des malades et des élèves. . . . .	4,500
127	Traitements et indemnités des vétérinaires . . . . .	15,900
128	Id. — Restant d'exercices antérieurs. . . . .	500
129	Subsides à des sages-femmes . . . . .	6,000
130	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau sanitaire international de Vienne	100
131	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie . .	1,200
132	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc. . . . .	1,550
133	Subsides aux communes pour travaux dans l'intérêt de la salubrité publique	40,000
<b>Section XXV. — Postes.</b>		
134	Traitements du directeur, du contrôleur, des percepteurs et des commis, traitements et indemnités des surnuméraires et comptables . . . . .	124,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
133	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires . . . . .	7,100
136	Indemnités pour frais de tournée du directeur et du contrôleur et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents . . .	6,100
137	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos . . . . .	112,000
138	Frais de remplacement d'employés et de facteurs malades . . . . .	4,000
139	Loyer de locaux . . . . .	730
140	Frais de route et de séjour . . . . .	1,500
141	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux . . . . .	8,500
142	Transport des dépêches et des colis . . . . .	50,000
145	Impressions, y compris les timbres-poste et cartes; frais de bureau de la direction, du contrôleur, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relais . . . . .	17,000
144	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions . . . . .	5,630
145	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international . . . . .	600
146	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	600
<b>Section XXVI. — Télégraphes.</b>		
147	Traitements du directeur, des commis et des facteurs, indemnités des surnuméraires . . . . .	29,330
148	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires . . . . .	5,000
149	Indemnités à allouer aux agents de l'administration des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires . . . . .	12,200
150	Frais de bureau . . . . .	2,800
151	Frais de voyage . . . . .	1,800
152	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils . . . . .	5,000
153	Bureau international de Berne . . . . .	120
154	Remboursements aux offices étrangers; frais d'express et bons pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif). . . .	11,000
155	Dépenses extraordinaires et imprévues . . . . .	17,300

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
<b>Section XXVII. — Agriculture, commerce et industrie.</b>		
156	Commission d'agriculture. . . . .	1,500
157	Chambre de commerce. . . . .	1,600
158	Banque Nationale — commissaire du Gouvernement . . . . .	1,500
159	Commissariat de la Banque Internationale. . . . .	6,000
160	Crédit foncier — commissaire du Gouvernement . . . . .	2,000
161	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif) . . . . .	13,000
162	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif) . . . . .	20,000
165	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties . . . . .	8,000
164	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture . . . . .	10,000
165	Crédit en faveur de l'enseignement agricole . . . . .	5,000
166	Conférences agricoles . . . . .	4,000
167	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement . . . . .	12,000
168	Brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation — examen des demandes. (Restant d'exercices antérieurs.) . . . . .	400
<b>Section XXVIII. — Instruction publique.</b>		
<i>a) Enseignement supérieur et moyen.</i>		
169	Athénée, progymnases — traitements et indemnités. . . . .	148,000
170	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses. . . . .	9,000
171	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais. (Crédit non limitatif) . . . . .	5,700
172	Bourses pour études universitaires. . . . .	4,000
173	Subsides à des élèves indigents. . . . .	600
<i>b) Enseignement primaire.</i>		
174	Commission d'instruction, École normale, inspection d'écoles, traitements et indemnités. . . . .	54,700
175	Matériel pour la Commission d'instruction et l'École normale ; dépenses diverses relatives à l'instruction primaire. . . . .	6,800

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
176	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire :	
	a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général . . . . . 60,000	} 85,000
	b) Part contributive de l'Etat dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876 . . . . . 25,000	
177	Subsides en faveur d'écoles du soir et du dimanche . . . . .	5,000
178	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice). . . . .	85,100
179	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur . . . . .	12,000
180	Bourses d'études aux élèves-instituteurs . . . . .	12,900
181	Bourses d'études aux élèves-institutrices . . . . .	6,000
182	Subsides temporaires aux élèves-instituteurs qui fréquentent l'École normale	900
183	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs . . . . .	5,000
184	Institution des sourds-muets. — Traitements et indemnités du personnel, et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger. . . . .	5,950
185	Entretien des élèves du même établissement ; habillement et literie. . . . .	6,400
<b>Section XXIX. — Arts et sciences.</b>		
186	Encouragements aux sciences et aux arts . . . . .	8,000
187	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg. . . . .	2,000
188	Encouragements aux études industrielles et artistiques . . . . .	6,000
189	Subside à l'institut, section historique . . . . .	2,000
190	Subside extraordinaire à la même société . . . . .	2,000
191	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
192	Fouilles archéologiques à Ermsdorf en 1880 et travaux aux abords de la mosaïque de Bous. . . . .	500
193	Subside à la Société des sciences naturelles . . . . .	1,500
194	Subside à la Société des sciences médicales . . . . .	1,000
195	Subside à la Société botanique . . . . .	1,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
<b>Section XXX. — Prisons et dépôt de mendicité.</b>		
196	Traitements et émoluments fixes. . . . .	40,400
197	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens. Cantine . . . . .	70,000
198	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention . . . . .	100,000
199	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus . . . . .	7,000
200	Menues dépenses . . . . .	1,000
<b>Section XXXI. — Hospice central.</b>		
201	Traitements et émoluments fixes. . . . .	50,000
202	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens	113,000
203	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	9,540
204	Ameublement de l'hospice central . . . . .	10,000
205	Menues dépenses . . . . .	500
<b>Section XXXII. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.</b>		
206	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	50,000
207	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abatage de bétail, secours particuliers, etc. . . . .	12,000
208	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874). . . . .	5,000
209	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés.	2,000
210	Remboursements des secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. . . . .	500
211	Récompenses pour actes de dévouement. . . . .	500
<b>Section XXXIII. — Police générale et administrative.</b>		
212	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 5). (Crédit non limitatif) . . . . .	53,000
213	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif) . . . . .	53,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1881.
214	Subsides aux comités cantonaux de patronage des condamnés libérés, et frais de bureau et d'impressions des dits comités. . . . .	600
215	Dépenses à faire en exécution de la convention de Gotha du 15 juillet 1851 pour le transport à la frontière des étrangers indigents qui veulent quitter le pays et pour l'entretien en route et le transport des vagabonds et mendiants indigènes. . . . .	500
216	Primes pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles (sans distinction d'exercice). . . . .	4,260
217	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux (sans distinction d'exercice). . . . .	4,500
218	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876 sur la police des bâtiments et de leurs dépendances. . . . .	23,000
219	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance. . . . .	100
220	Section XXXIV. — <b>Dépenses imprévues</b> (y compris 800 fr. restant dus sur l'exercice 1880). . . . .	6,000
221	Section XXXV. — <b>Dépenses</b> d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif). . . . .	2,500
	Total . . . . .	6,059,610
	Section XXXVI. — <b>Dépenses pour ordre.</b> (Crédits non limitatifs.)	
222	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . . . 150,000	
223	Avance faite par l'État pour l'achat de plants de pommes de terre. 211,000	
224	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôt de fonds. . . . . 1,000,000	1,544,000
225	Postes. — Remboursements aux offices étrangers. . . . . 150,000	
226	Entretien des aliénés et épileptiques indigents ; bonifications faites aux communes en vertu de la loi du 26 juin 1874. . . . . 50,000	
	Total général des dépenses . . . . .	7,600,610



**Königl.-Großh. Beschluß vom 29. December 1880, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1881 betreffend.**

Wir **Wilhelm III**, von Gottes Gnaden König der Niederlande, Prinz von Oranien Nassau, Großherzog von Luxemburg, *ic., ic., ic.*;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben des Staates für 1881 betreffend;

Auf den Bericht Unserer Regierung;  
Haben beschlossen und beschließen:

Die Bestimmungen Unseres Beschlusses vom 18. März 1869, über die Ausführung des Budgetgesetzes von 1869, sind auf das Ausgabenbudget des Dienstjahres 1881 anwendbar.

Im Haag den 29. December 1880.

**Wilhelm.**

Die Mitglieder der Regierung:

**F. de Blochausen.**  
**W. v. Roëbe.**  
**Paul Eyschen.**  
**H. Kirpach.**

**Gesetz vom 29. December 1880, wodurch die Errichtung eines Denkmals für S. M. Wilhelm II. angeordnet, und zu diesem Behufe ein erster Credit von 45,000 Fr. verliehen wird.**

Wir **Wilhelm III**, von Gottes Gnaden König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, *ic., ic., ic.*;

Nach Einsicht des Art. 99, § 4, der Verfassung;  
Nach Anhörung Unseres Staatsrathes;

Auf Antrag der Kammer der Abgeordneten;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 15. December 1880 und derjenigen des Staatsrathes vom 17. desf. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird;

Haben verordnet und verordnen:

**Einziges Artikel.** Es soll, auf einem der öffentlichen Plätze der Stadt Luxemburg von Staats

*Arrêté royal grand-ducal du 29 décembre 1880, pour l'exécution de la loi de budget de l'exercice 1881.*

Nous **GUILLAUME III**, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, *etc., etc., etc.*;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1881;

Sur le rapport de Notre Gouvernement;  
Avons arrêté et arrêtons:

Les dispositions de Notre arrêté du 18 mars 1869, réglant l'exécution de la loi du budget pour 1869, sont applicables au budget des dépenses pour l'exercice 1881.

La Haye, le 29 décembre 1880.

**GUILLAUME.**

Les membres du Gouvernement:

**F. DE BLOCHAUSEN.**  
**V. DE ROEBÉ.**  
**PAUL EYSCHEN.**  
**H. KIRPACH.**

*Loi du 29 décembre 1880, décrétant l'érection d'un monument à la mémoire de S. M. le Roi Guillaume II, Grand-Duc de Luxembourg, et allouant à cet effet un premier crédit de 45,000 fr.*

Nous **GUILLAUME III**, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, *etc., etc., etc.*;

Vu l'art. 99, § 4 de la Constitution;

Notre Conseil d'État entendu;

Sur la proposition de la Chambre des députés;

Vu la décision de la Chambre des députés du 15 décembre 1880 et celle du Conseil d'État du 17 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

**Article unique.** Il sera érigé, sur une des places publiques de la ville de Luxembourg,

wegen, zum Andenken an Seine Majestät König Wilhelm II., Prinz von Oranien Nassau, Großherzog von Luxemburg, ein Monument errichtet werden. — Eine Summe von 90,000 Fr. soll zu diesem Zweck verwandt werden.

Ein erster Credit von 45,000 Fr. ist unter Art. 88 des Ausgaben-Budgets für 1881 zu Vorstudien des Projectes und dessen Ausführung bewilligt.

Befehlen und verordnen, daß gegenwärtiges Gesetz ins „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Haag am 20. December 1880.

Wilhelm.

Der General Director  
der Justiz,  
Paul Eyschen.

**Bekanntmachung. — Consulate.**

Unter heutigem Datum hat die großherzogliche Regierung, von Seiner Majestät dem König-Großherzog hierzu geföhrig ermächtigt, den Hrn. Anton Fehlen, Banquier zu Luxemburg, welcher zum Consul Italiens in hiesiger Stadt ernannt ist, das ihm zur Ausübung seiner Consular-Functionen im Großherzogthum Luxemburg erforderliche Exequatur ertheilt.

Es werden demzufolge alle Behörden hiermit ersucht, die nöthigen Maßregeln zu treffen, daß Hr. Anton Fehlen in der Ausübung seines Mandates in keinerlei Weise behindert werde.

Luxemburg den 24. December 1880.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
F. de Blochausen.

**Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.**

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage, ist Hr. Alexander Mérot, Gast-

aux frais de l'État, un monument à la mémoire de Sa Majesté Guillaume II, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg. — Un chiffre de 90,000 fr. est affecté à cette dépense.

Un premier crédit de fr. 45,000 est alloué, sur l'art. 88 du budget des dépenses pour 1881, pour être affecté aux frais d'étude et d'exécution du dit monument.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Haye, le 20 décembre 1880.

GUILLAUME.

Le Directeur général  
de la justice,  
Paul Eyschen.

**Avis. — Consulats.**

Sous la date de ce jour, le Gouvernement grand-ducal, dûment autorisé à cet effet par Sa Majesté le Roi Grand-Duc, a délivré à M. Antoine Fehlen, banquier à Luxembourg, nommé consul d'Italie en cette ville, l'exequatur qui lui est nécessaire pour exercer les fonctions consulaires dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les autorités sont en conséquence invitées à prendre les dispositions nécessaires pour qu'aucun obstacle ne soit apporté à l'exercice du mandat confié à M. Antoine Fehlen.

Luxembourg, le 24 décembre 1880.

Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,  
F. DE BLOCHAUSEN.

**Avis. — Administration communale.**

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, M. Alexandre Mérot, aubergiste à Rodange, a

wirth zu Nodingen, zum Schöffen der Gemeinde Petingen, in Ersetzung des Hrn. Joseph Alzin, dessen Entlassung bewilligt, ernannt worden.

Luxemburg den 24. December 1880.

Der General-Director des Innern,  
H. Kirpach.

**Bekanntmachung. — Postwesen.**

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß zu Batschleiden vom 1. Januar k. ab eine Post-Agentur errichtet worden ist.

Das Bureau steht dem Publikum jeden Tag von 2 bis 7 Uhr Nachmittags offen.

Luxemburg den 24. December 1880.

Der General-Director der Finanzen,  
W. v. Roëbe.

**Bekanntmachung. — Indigénat.**

Aus einem am 10. December c. vom Bürgermeister der Stadt Luxemburg aufgenommenen Acte geht hervor, daß Herr Anton Frières, Typograph, geboren zu Arlon am 16. April 1841, Sohn eines Luxemburgers, welcher dieser Eigenschaft in Folge seiner Naturalisation in Belgien verlustig geworden, die durch Art. 10 des Civilgesetzbuches vorgeschriebene Erklärung behufs Wiedererlangung der Eigenschaft eines Luxemburgers abgegeben und erklärt hat, seinen Wohnsitz zu Luxemburg nehmen zu wollen.

Luxemburg den 24. December 1880.

Der General-Director der Justiz,  
Paul Eyschen.

**Beschluß vom 28. December 1880, betreffend die Vertheilung der Subsidien zu Gunsten der Ober-Primärschulen für's Jahr 1880—1881.**

Der General-Director des Innern;

Nach Einsicht des Art. 179 des Ausgabenbudgets von 1880 und des Königl.-Großh. Beschlusses

été nommé échevin de la commune de Petange, en remplacement de M. Joseph Alzin, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 1880.

Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.

**Avis. — Postes.**

Il est porté à la connaissance du public qu'une agence des postes est établie à Boulaide, pour entrer en exercice le 4<sup>er</sup> janvier prochain.

Le bureau sera ouvert au public tous les jours de 2 heures à 7 heures du soir.

Luxembourg, le 24 décembre 1880.

Le Directeur général des finances,  
V. DE ROËBE.

**Avis — Indigénat.**

Il résulte d'un acte reçu le 10 décembre courant par le bourgmestre de la ville de Luxembourg, que M. Antoine Frières, typographe, né à Arlon le 16 avril 1841, d'un père luxembourgeois qui a perdu cette qualité par sa naturalisation en Belgique, a fait la déclaration prévue par l'art. 10 du Code civil pour recouvrer la qualité de Luxembourgeois et a déclaré vouloir fixer son domicile à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 1880.

Le Directeur général de la justice,  
Paul EYSCHEN.

**Arrêté du 28 décembre 1880, portant répartition des subsides en faveur des écoles primaires supérieures pour 1880—81.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR ;

Vo l'art. 179 du budget des dépenses pour l'exercice 1880 et l'arrêté royal grand-ducal du

vom 28. Januar 1880, über die Vollziehung genannten Budgets;

Nach Berathung der Regierung im Conseil;

Beschließt:

**Art. 1.** Zu Gunsten des höheren Primär-Unterrichtes sind für's laufende Jahr nachstehende Subsidien bewilligt:

1° der Gemeinde Ettelbrück . . .	Fr. 2450.
2° der Stadt Grevenmacher . . .	" 1200.
3° der Gemeinde Fels . . . . .	" 1800.
4° der Stadt Remich . . . . .	" 2000.
5° der Stadt Vianden . . . . .	" 800.
6° der Stadt Wilz . . . . .	" 1800.

**Art. 2.** Diese Subsidie werden sofort auf Art. 179 des Ausgabenbudgets für 1880 zu Gunsten der Schöffen-Collegien der betreffenden Gemeinden liquidirt.

**Art. 3.** Gegenwärtiger Beschluß soll ins „Memorial“ eingerückt werden.

Luxemburg den 28. December 1880.

Der General-Director des Innern,  
H. KIRPACH.

**Bekanntmachung. — Postwesen.**

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht, daß vom 1. Januar 1881 ab in der Eisenbahn-Station zu Straßen-Vartringen eine Packetpost-Agentur errichtet und der Stations-Vorsteher mit der Leitung besagter Agentur beauftragt ist.

Luxemburg den 29. December 1880.

Der General-Director der Finanzen,  
B. v. ROEBE.

**Bekanntmachung. — Postwesen.**

Die Regierung der Republik Chili ist dem Vertrage von Paris vom 1. Juni 1878, den Universal-Postverein betreffend, beigetreten. Diese Zustimmung tritt am 1. April 1881 in Kraft.

Luxemburg den 27. December 1880.

Der General-Director der Finanzen,  
B. v. ROEBE.

28 janvier 1880, réglant l'exécution de ce budget;

Après délibération du Gouvernement réuni en conseil;

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les subsides suivants sont accordés pour l'année courante en faveur de l'enseignement primaire supérieur, savoir:

1° à la commune d'Ettelbruck . . .	fr. 2450.
2° à la ville de Grevenmacher . . .	» 1200.
3° à la commune de Larochette . . .	» 1800.
4° à la ville de Remich . . . . .	» 2000.
5° à la ville de Vianden . . . . .	» 800.
6° à la ville de Wiltz . . . . .	» 1800.

**Art. 2.** Ces subsides seront liquidés immédiatement sur le crédit figurant à l'art. 178 du budget des dépenses pour 1880, au profit du collège des bourgmestre et échevins des communes intéressées.

**Art. 3.** Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 28 décembre 1880.

Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.

**Avis. — Postes.**

Il est porté à la connaissance du public qu'une agence des postes aux colis est établie à la station du chemin de fer à Strassen-Bertrange, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881, et que le chef de station est chargé de la gestion de cette agence.

Luxembourg, le 29 décembre 1880.

Le Directeur général des finances,  
V. DE ROEBE.

**Avis. — Postes.**

Le Gouvernement de la République du Chili a adhéré à la convention de Paris du 1<sup>er</sup> juin 1878, concernant l'Union postale universelle. Cette adhésion sortira ses effets le 1<sup>er</sup> avril 1881.

Luxembourg, le 27 décembre 1880.

Le Directeur général des finances,  
V. DE ROEBE.